

MaPrimeRénov' et primes CEE « par geste »

[mise à jour : 24/09/2025]

Revenu fiscal de référence (RFR)	BLEU (très modeste)		JAUNE (modeste)		VIOLET (intermédiaire)		ROSE (supérieur)	
	MPR	CEE	MPR	CEE	MPR	CEE	MPR	CEE
ISOLATION								
Plancher de combles perdus	-	10€/m ²	-	10€/m ²	-	10€/m ²	-	10€/m ²
Rampants et plafonds droits de combles aménagés	25€/m ²	10€/m ²	20€/m ²	10€/m ²	15€/m ²	10€/m ²	-	10€/m ²
Toiture-terrasse	75€/m ²	10€/m ²	60€/m ²	10€/m ²	40€/m ²	10€/m ²	-	10€/m ²
Murs par l'intérieur	25€/m ² ¹	9€/m ²	20€/m ² ¹	9€/m ²	15€/m ² ¹	9€/m ²	-	9€/m ²
Murs par l'extérieur	75€/m ² ^{1,2}	9€/m ²	60€/m ² ^{1,2}	9€/m ²	40€/m ² ^{1,2}	9€/m ²	-	9€/m ²
Plancher bas ³	-	6€/m ²	-	6€/m ²	-	6€/m ²	-	6€/m ²
Fenêtre ou porte-fenêtre ⁴	100€	10€/m ²	80€	10€/m ²	40€	10€/m ²	-	10€/m ²
Fermeture isolante	-	2,50€/m ²	-	2,50€/m ²	-	2,50€/m ²	-	2,50€/m ²
CHAUFFAGE								
Pompe à chaleur air/eau ou hybride	5000€	5000€ ⁵ ou 600 à 1200€ ⁶	4000€	4000€ ⁵ ou 500 à 1100€ ⁶	3000€ ⁵	3000€ ⁵ ou 500€ à 1100€ ⁶	-	3000€ ⁵ ou 500€ à 1100€ ⁶
Pompe à chaleur air/air	-	500€	-	500€	-	500€	-	500€
Pompe à chaleur géothermique	11000€	6000€ ⁵ ou 600€ à 1600€ ⁶	9 000€	5000€ ⁵ ou 500 à 1300€ ⁶	6000€ ⁵	5000€ ⁵ ou 500€ à 1300€ ⁶	-	5000€ ⁵ ou 500€ à 1300€ ⁶
Système solaire combiné	10000€	6000€ ⁵ ou 950€ ⁶	8 000€	5150€ ⁵ ou 800€ ⁶	4000€ ⁵	5150€ ⁵ ou 800€ ⁶	-	5150€ ⁵ ou 800€ ⁶
Chaudière granulés	5000€ ¹	4800€ ⁵ ou 250€ ⁶	3850€ ¹	4100€ ⁵ ou 250€	2100€ ¹	2600€ ⁵ ou 200€ ⁶	-	2500€ ⁵ ou 200€ ⁶
Chaudière bois	3750€ ¹	4800€ ⁵ ou 250€ ⁶	3150€ ¹	4100€ ⁵ ou 250€ ⁶	1400€ ¹	2600€ ⁵ ou 200€ ⁶	-	2500€ ⁵ ou 200€ ⁶
Poêle ou cuisinière à bois	1250€	800€ ⁷ ou 50 à 150€	1000€	800€ ⁷ ou 50 à 150€	500€	500€ ⁷ ou 50 à 150€	-	500€ ⁷ ou 50 à 150€
Poêle ou cuisinière à granulés ou mixte	1250€	800€ ⁷ ou 50 à 150€	1000€	800€ ⁷ ou 50 à 150€	750€	500€ ⁷ ou 50 à 150€	-	500€ ⁷ ou 50 à 150€
Insert ou foyer fermé à bois ou granulés	1250€	50 à 150€	750€	50 à 150€	500€	50 à 150€	-	160€
Réardmt. maison indiv. - réseau de chaleur	-	700€	-	700€	-	450€	-	450€
Rempl. conduit évacuation ⁸	-	700€	-	700€	-	450€	-	450€

¹ Pour une demande réalisée jusqu'au 31/12/2025

² Dans la limite de 100m² subventionnables

³ Sur sous-sol, garage, ou vide-sanitaire

⁴ En remplacement d'une fenêtre ou porte-fenêtre en simple vitrage

⁵ Montant maximal, en remplacement d'une chaudière fonctionnant principalement avec une énergie fossile

⁶ Montant estimatif, hors remplacement d'une chaudière fonctionnant principalement avec une énergie fossile

⁷ En remplacement d'un appareil fonctionnant principalement avec du charbon

⁸ En bâtiment collectif, et en cas de conduit d'évacuation des produits de combustion incompatible avec des chaudières individuelles au gaz à condensation

MaPrimeRénov' et primes CEE « par geste »

[mise à jour : 24/09/2025]

Revenu fiscal de référence (RFR)	BLEU (très modeste)		JAUNE (modeste)		VIOLET (intermédiaire)		ROSE (supérieur)	
	MPR	CEE	MPR	CEE	MPR	CEE	MPR	CEE
SUBVENTION								
EAU CHAUDE SANITAIRE								
Chauffe-eau thermodynamique	1200€	100€	800€	60€	400€	60€	-	60€
Chauffe-eau solaire individuel	4000€	200€	3000€	160€	2000€	160€	-	160€
VENTILATION								
VMC simple flux hygro-réglable basse consommation	-	250€	-	230€	-	230€	-	230€
VMC double flux	2500€ ⁹	350€	2000€ ⁹	300€	1500€ ⁹	300€	-	300€
EMETTEURS DE CHALEUR								
Plancher chauffant hydraulique	-	150€	-	100€	-	150€	-	150€
Radiateur basse température	-	10€	-	10€	-	8€	-	8€
REGULATION / PROGRAMMATION								
Robinet thermostatique	-	10€	-	7€	-	10€	-	10€
Régulation horaire par programmation pièce par pièce	-	100€	-	100€	-	100€	-	100€
Dispositif affichage et interprétation des consommations	-	500€	-	500€	-	500€	-	500€
Sonde température extérieure	-	20€	-	20€	-	20€	-	20€
AUTRES								
Dépose cuve à fioul	1200€	-	800€	-	400€	-	-	-
Audit énergétique ¹⁰	500€	-	400€	-	300€	-	-	-

Conditions

- Primes non-cumulables avec « MaPrimeRénov - rénovation d'ampleur » (parcours accompagné) pour de mêmes travaux
- L'ancienneté du logement doit être supérieure à deux ans dans le cas de la prime CEE, et de 15 ans dans le cas de MPR (excepté dans le cas d'un remplacement de chaudière fonctionnant principalement avec une énergie fossile)
- La fourniture et pose des matériaux doit être réalisée par une entreprise RGE, enregistrée dans l'annuaire suivant : <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>

Modalités de dépôt des demandes subventions

- Le dépôt d'une demande de prime CEE est à effectuer en ligne, avant signature du devis ou jusque 14 jours après, auprès d'un organisme « obligé » (fournisseur d'énergie ou délégataire) : [cliquer ici pour consulter une liste indicative](#)
- Le dépôt d'une demande de MaPrimeRénov' est à effectuer en ligne sur le site suivant : <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

Pour toute question, merci de vous rapprocher de l'Espace Conseil France Rénov' de Dinan Agglomération.

Tél : 02 96 87 42 44 ; mail : infoenergie@dinan-agglomeration.fr

⁹ Conditionnée à la réalisation d'au moins un geste d'isolation faisant l'objet d'une demande de subvention MPR par geste

¹⁰ En cas de mobilisation de MPR par geste pour une ou plusieurs actions de travaux, sans mobilisation du parcours accompagné